**Positions et propositions de la CR sur le**

**Plan de la filière betteraves-sucre de l'AIBS**

# I Les particularités de la filière

## I.1 Historique

Dans le plan de filière proposé, l'AIBS fait part d'un environnement économique nouveau. En effet le régime des quotas a pris fin en septembre 2017. Pour bien comprendre la filière sucrière actuelle, il nous parait important de préciser le contexte de la production.

En 1968, la PAC met en place des quotas betteraviers. Un contingent betteravier est attribué aux planteurs historiques et offre une garantie de prix. Cette production procure alors une réelle plus-value pour les exploitations agricoles. Le quota avait une véritable «image de marque» pour les agriculteurs détenteurs. De nombreuses exploitations des régions betteravières ont toujours eu la volonté de produire des betteraves sans jamais pouvoir obtenir des quotas.

Dans les années 90, les planteurs vendent leur production à un prix moyen de 40€/T.

Depuis 2006 et l'ouverture du marché du sucre aux pays en voie de développement, le prix à la production a fortement baissé pour se rapprocher du coût de production. La production betteravière perd ainsi sa réputation de culture rentable

Aujourd'hui avec la fin des quotas, les industriels ont permis l'augmentation de 20 % des emblavements. Ce n'est pas le prix payé aux producteurs qui a permis d'augmenter la production, mais bien cette « image de marque » basée sur cet historique.

## I.2 Compenser la baisse des prix par l'augmentation des rendements n'est plus possible !

Les innovations génétiques récentes ont permis d'augmenter les rendements lors de ces dix dernières années, ce qui a pu compenser légèrement la baisse des prix orchestrée depuis 2006. Mais la marge de progression encore possible par la génétique n'est plus que de 8%, sans compter que les restrictions d'utilisation de produits phytosanitaires laissent présager l'atteinte des plafonds maxima de production.

## I.3 Une interprofession totalement désorganisée

Depuis 2016, il n'existe plus réellement d'interprofession, l'AIBS étant réduite au rôle de « percepteur » de cotisations professionnelles finançant la recherche et le développement (ITB et CEDUS).

Depuis la mise en place de la fin des quotas, une concurrence féroce s'est installée pour contractualiser de nouveaux planteurs, les tensions règnent, le dialogue n'existe plus tel qu'il devrait dans une véritable structure interprofessionnelle.

L'AIBS est uniquement l'enceinte où s'est préparé l'accord interprofessionnel applicable aux campagnes 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020. Elle n'en a jamais été décisionnaire. Cet accord est a minima pour respecter le règlement OCM unique afin de pouvoir mettre en place des contrats entre les planteurs et les industriels mais celui-ci ne prévoit pas l'organisation du dialogue interprofessionnel au sein de la structure interprofessionnelle. D'ailleurs cet accord décharge l'instauration du dialogue interprofessionnel au sein même des groupes sucriers en créant la commission « répartition de la valeur » chez les industriels privés et en donnant cette compétence aux conseils d'administration des usines dans les coopératives.

Cette nouveauté ne fait qu'accentuer les difficultés de gouvernance au sein même des coopératives sucrières gérées par des administrateurs qui privilégient la défense de leurs outils de transformation au détriment des producteurs qu'ils sont censées défendre en tant que membre de

l'unique syndicat betteravier.
C'est pourquoi, le plan de filière betterave-sucre est tourné exclusivement sur la compétitivité à l'international sans jamais penser à la pérennisation de la filière qui ne peut se faire qu'en instaurant des prix rémunérateurs pour les planteurs.

## II. Vers une compétitivité qui profite à toutes les parties

Nous avons une filière betterave qui semble compétitive au niveau du producteur. Avec en moyenne une production de plus d'1,2 kg de sucre au m², nos planteurs sont les champions du monde de la productivité mais pas du revenu.
Malgré la réduction des charges faite par les industriels (allongement de campagne, de diminution de consommation d'énergie) la compétitivité prônée par l'AIBS se fait principalement sur le revenu des betteraviers qui reste la variable d'ajustement.
La conséquence de la forte hausse des surfaces ne traduit pas la confiance de la filière en son avenir comme l'énonce l'AIBS mais provient de son « image de marque » historique, largement alimentée par les communications très positives des représentants de la profession.
Par contre, il est évident et nous le constatons déjà aujourd'hui, que la hausse des surfaces a pour conséquence la baisse du prix payé aux producteurs. Produire plus, pour augmenter la rentabilité des sucreries est logique dès lors que les marchés permettent l'écoulement de la production. Or, ce n'est pas le cas en Europe où les stocks de sucre sont déjà très importants alors que la consommation ne progresse plus. La Coordination Rurale s'interroge clairement sur l'intérêt de continuer à massifier l'offre.
Le gain de compétitivité présenté dans le plan de filière rédigé par l'AIBS tourne exclusivement sur les efforts que doivent faire les producteurs : la baisse du prix de la betterave serait compensée par l'augmentation de la production. Les industriels cherchent-ils à saturer durablement le marché ?
Cette année, l**es producteurs de betteraves seront rémunérés au mieux à 25€/T, un prix couvrant tout juste les coûts de production**. Il y a fort à craindre que, dans le cas où les prix ne couvriraient plus les charges, les planteurs français souhaitent cesser la production.
Malgré les engagements récents pris par Tereos auprès de l'autorité de la concurrence, les planteurs coopérateurs sont liés à leur industriel. La Coordination Rurale regrette le manque de visibilité sur le contenu et la durée de l'engagement. Il est difficile pour un producteur de se désengager et de se faire rembourser facilement et en totalité les parts sociales d'activité en cas d'arrêt de la production.

## III. Vers la pérennité de la filière

La priorité de l'interprofession devrait être axée sur la pérennisation de la filière française. Il n'est pas concevable d'envisager une filière durable sans prix rémunérateurs pour les producteurs. Aussi, la priorité du plan de filière sucre doit être d'interdire de produire en dessous du prix de revient (rémunération du travail comprise !) et de favoriser le partage des marges.

Pour parvenir à pérenniser la filière la CR demande :

**- La mise en place de contrats volontaires « doubles bipartites »**
Le contrat doit rester un acte volontaire entre deux parties et la notion de partenariat doit être mise en avant. Les maillons de la filière ne sont pas des adversaires et ont besoin des autres pour qu'il y ait un produit à vendre au consommateur final. Pour un respect de tous les maillons de la

filière, un début de solution pourrait être apporté par la mise en place de contrats « doubles bipartites ».

Ainsi, les contrats producteur-fournisseur et fournisseur-distributeur seraient liés juridiquement et toute modification d'un contrat ayant une incidence sur le prix se verrait reportée sur l'autre contrat. Un tel système permettrait d'éviter que les bénéfices d'une montée des cours du sucre soient accaparés par les autres acteurs au détriment des producteurs et que ces derniers subissent seuls les baisses des cours. En toute hypothèse, ces contrats devraient également respecter une clause de prix minimum indexé sur les coûts de productions moyens.

**- L'instauration d'un prix minimum sur la durée de l'engagement**

Les planteurs ne peuvent pas produire durablement en produisant sous les coûts de production. Il convient de ne pas descendre en dessous d'un prix abusivement bas inférieur aux coûts de production. La Coordination Rurale demande que les coûts de production soient établis de manière incontestable par l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM).
L'OFPM doit se voir doté des nouvelles compétences et de pouvoirs et moyens renforcés, afin de pouvoir assumer son rôle dans la transparence de la formation des prix et des marges du producteur au consommateur dans l'ensemble des productions agricoles.

**- La mise en place d'outils de régulation**

La production betteravière ne fait pas exception, il faut laisser de côté l'ultralibéralisme pour devenir un peu pragmatiques : pas de filière betterave-sucre française sans planteurs français ; pas de planteurs français sans prix rémunérateurs ; pas de prix rémunérateurs sans des outils de régulation.
Ces derniers doivent se mettre en place pour assurer la défense du prix aux planteurs et aux industriels, les deux ayant besoin d'un accord solide respectant leurs intérêts respectifs.
La CR demande la mise en place d'un observatoire européen ne devant pas servir qu'en cas de crise. Il doit permettre la mise en œuvre d'actions de régulation pour la prévenir et la résorber. Ainsi, l'observatoire européen rassemblant tous les acteurs concernés aurait aussi pour mission de transmettre aux planteurs des différents états membres des instructions à la hausse ou à la baisse de la production, pour rééquilibrer le marché.

La filière agro-carburant pourrait jouer ce rôle, comme au Brésil, en étant utilisée pour éliminer les excédents de sucre les années de prix mondiaux faibles. Les taux d'incorporation d'éthanol variant en fonction de la rapidité de réaction des pouvoirs publics après proposition de la filière sucre. La demande mondiale de sucre n'est pas en constante progression comme cela a été écrit dans le projet qui nous a été proposé. Les dernières projections font état d'un retournement récent de la consommation, les effets négatifs sur la santé de tout excès sont sans cesse mis en évidence.

Évidemment, ce projet repose sur une réelle volonté politique européenne de régulation. Dans le projet de la CR, elle s'appliquerait à travers des droits de production attribués à chaque État membre, mais aussi par une régulation douanière des importations aux frontières de l'UE .

## IV. Vers de meilleures réponses aux attentes sociétales

**IV.1 Le consommateur devient sensible à la rémunération des producteurs**

Lors des États Généraux de l'Alimentation, il a été démontré que les consommateurs sont très conscients des difficultés rencontrées par les producteurs. Fort de cette information, le consommateur est capable de faire un choix dans les produits qu'il achète et qu'il est prêt à payer un peu plus cher de manière à garantir une meilleure valorisation pour les producteurs.

Le plan de filière betterave-sucre devrait donc prendre en compte cette analyse pour fixer en objectif prioritaire la création d'outils pour valoriser au mieux le travail des producteurs français.

La Coordination rurale propose la création d'un label « sucre français », comme l'ont fait les autres interprofessions.

Cette piste de travail pourrait permettre la pérennisation de la filière betterave en instaurant des prix rémunérateurs pour les planteurs.

Nous constatons encore que le plan filière betterave – sucre proposé par l'AIBS ne prend pas en compte cette attente sociétale. Aucune proposition de projet correspondant à cette évolution de consommation n'est formulée. D'ailleurs l'AIBS, ne fait aucunement référence aux EGA.

**IV.2 Les attentes sociétales en matières de pratiques culturales**

Ces dernières années, les planteurs ont fait de gros efforts pour développer des pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement. Ce qui est en totale adéquation avec les attentes sociétales mises en évidence lors des EGA. Nous rappelons encore que l'évolution de ces pratiques ne pourra être accentuée qu'à condition que les planteurs aient la certitude de couvrir leur coût de production.

Voici quelques évolutions des pratiques culturales qui pourraient être encore améliorées :

**La fertilisation azotée**

La consommation d'engrais (naturel ou chimique) a été réduite. Les reliquats "sortie hiver" sont très courants chez les planteurs qui peuvent avoir recours à des outils pour déterminer les besoins exacts. Notons qu'un excès d'azote est pénalisant sur cette culture.

**Les désherbages**

Alors que les différentes matières actives des désherbants sont peu nombreuses et souvent les mêmes depuis plusieurs décennies, les planteurs ont su innover pour diviser et limiter fortement leur consommation de désherbants. Les betteraviers ont recours à des techniques économes : les traitements fractionnés à petites doses, les traitements à bas volumes, les traitements combinés au désherbage mécanique, les traitements localisés... Ces techniques, qui nécessitent du temps, un savoir-faire et du matériel spécifique montrent la bonne volonté des agriculteurs pour moins dépendre de la chimie et méritent d'être promues.

**Vie du sol/agro-écologie**

Les innovations agronomiques chez les planteurs sont nombreuses. Les betteraviers ont opté depuis longtemps pour les couverts végétaux, appelés engrais verts ou CIPAN, pendant la longue interculture pour protéger des intempéries la surface du sol et éviter les fuites de minéraux et ce souvent avant même que cela ne soit rendu obligatoire.

Afin d'aller encore plus loin dans l'amélioration de la vie de leurs sols, certains agriculteurs développent l'agriculture de conservation tout en maintenant la culture de la betterave pourtant très contraignante. Le non-labour et parfois le recours à de nouvelles techniques comme le strip till sont développées avec succès chez certains planteurs (voir : lauréat du "betteravier de l'année 2017").

La bonne rémunération passée de cette culture a été à l'origine de ces véritables efforts environnementaux. Une filière qui ne valoriserait pas économiquement le travail de ses planteurs ne pourra connaître le même dynamisme.
Notons que ce n'est pas par la contrainte que les planteurs s'engagent avec succès dans des démarches environnementales dynamiques et réellement durables mais lorsqu'ils croient dans leur filière. Or, la rémunération est la clé de cette confiance.

**IV.3 Économie circulaire**

Le plan de filière proposé par l'AIBS occulte la valorisation des sous produits de la betterave. Les industriels sont capables d'en valoriser tous les "sous-produits". Les pulpes de betterave sont un aliment de choix pour les éleveurs, les vinasses et les écumes servent de fertilisants (reconnus comme bio d'ailleurs), même les cailloux, la terre, les éclats d'obus métalliques... sont valorisés et vendus.
L'agriculteur a de moins en moins de visibilité sur la valeur commerciale de ces sous-produits. Avec le nouvel accord interprofessionnel, les betteraviers ont perdu la propriété de ces derniers. Les pulpes n'appartiennent plus aux producteurs, ils sont dorénavant dans l'obligation de les racheter aux industriels. Non seulement, les pulpes sont de moins en moins payées aux producteurs, mais en plus elles sont vendues de plus en plus chères aux éleveurs.

**IV.III Le sucre bio**

Le sucre est un produit qui ne contient aucune trace de produits phytosanitaires mais il existe une demande de sucre bio.
Les industriels refusent l'idée d'un engagement dans une filière de sucre de betterave bio alors que certains planteurs sont prêts à relever le défi aux champs. Cette filière nécessiterait de consacrer tout ou partie d'un outil industriel à cette production, mais aucun opérateur historique n'est prêt à s'y engager actuellement.
Pour faire avancer, la filière dans ce projet de sucre bio, il est essentiel que les producteurs eux même travaillent à ce sujet. Pour cela, le changement dans la gouvernance de l'interprofession est essentiel. Afin de développer un projet de sucre de betterave bio, les producteurs doivent exister dans leur interprofession.

**V. Vers une structure interprofessionnelle qui joue pleinement son rôle**

Le plan de filière proposé par l'AIBS est une preuve flagrante du manque de représentation des producteurs au sein de l'interprofession.
Comment est-ce possible en décembre 2017 et cela après les premières conclusions des EGA de proposer un plan de filière betteraves-sucre sans partir de la rémunération des producteurs ?
Il s'avère clairement qu'aucun représentant des producteurs n'a dû travailler à sa rédaction. Ce projet proposé par l'AIBS démontre que l'interprofession betteravière ne fonctionne pas.
Les interprofessions ont notamment pour mission de promouvoir de bonnes pratiques au sein d'une filière, de contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, et d'assurer aux opérateurs la connaissance et la transparence de la production et du marché sans pour autant intervenir dans le processus de négociation commerciale entre les opérateurs. Il semble évident que l'AIBS est loin de ce fonctionnement.

La CR accepte que les interprofessions jouent un rôle important dans la définition de stratégie de filière sous condition que leur représentativité soit incontestable et qu'elles soient élargies, lorsque ce n'est pas le cas, à l'ensemble de la filière. Les collèges producteurs doivent être renforcés en tenant correctement compte du pluralisme syndical et en permettant la présence d'une minorité

de blocage.

Les interprofessions doivent veiller à l'équité dans les relations entre les maillons de la filière, en édictant une charte de bonnes pratiques juridiquement contraignante.

Pour conclure :

Plutôt que de vouloir conquérir les marchés mondiaux, il serait plus judicieux de s'assurer du respect des piliers fondateurs de la PAC : garantir la sécurité d'approvisionnement, assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés, assurer des prix raisonnables aux consommateurs.